

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-CL54

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	6 934 361
<b>TOTAUX</b>	0	6 934 361
<b>SOLDE</b>	-6 934 361	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer 6 934 361 euros de l'action 11 "Accueil des étrangers primo arrivants" du programme 104 " Intégration et accès à la nationalité française".

Il semble paradoxale d'augmenter l'enveloppe de la mission " Accueil des étrangers primo arrivant " et en même temps réfléchir à "une politique de quotas" ainsi que que l'a déclaré Édouard Philippe devant les parlementaires en octobre.

Le question migratoire cristallise un certain nombre d'inquiétudes que le Gouvernement ne peut plus faire mine d'ignorer. Et ouvrir les frontières de la France à de plus en plus d'étrangers, ne permettra pas d'apaiser les tensions que connaît la France.